

DECISION DU MAIRE N° 2024-029D

**Mise en place d'un crédit relais sur le budget principal de la Commune
avec la Caisse d'épargne**

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal N° 2020-010 du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire,
Considérant que dans l'attente de versement des subventions à la Commune, il est nécessaire de recourir à un crédit relais,

DECIDE :

Article 1^{er} : de CONTRACTER un crédit relais de 500.000,00€ avec la caisse d'épargne CEPAC, place Estrangin Pastré, 13006 Marseille, et dont les caractéristiques, conformément à l'offre reçue en date du 18 novembre 2024 sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| - Objet : | Attente de versement des subventions |
| - Montant emprunté : | 500.000,00€ |
| - Durée du prêt : | 1 an |
| - Taux fixe 1 an : | 3.10 % |
| - Périodicité des intérêts : | Annuelle |
| - Remboursement : | 1 an |
| - Frais de dossier : | 1.000,00 € |
| - Date du versement souhaité : | Dès envoi du contrat signé |
| - Remboursement anticipé : | Possible sans pénalité |

Article 2^{ème} : de PRENDRE l'engagement, au nom de la Commune, pendant toute la durée du crédit, d'assurer le paiement desdites échéances,

Article 3^{ème} : d'ACCEPTER les conditions de remboursement afférentes à ce financement, dont le remboursement des échéances s'effectuera par la procédure de débit d'office sur toute la durée du prêt,

Article 4^{ème} : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Cannat le **28 NOV. 2024**

Le Maire,
Monsieur Jacky GÉRARD.



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : **28 NOV. 2024**
Affiché le : **28 NOV. 2024**

